Cinquante deuxième année. - N ° 180 A Vendredi 21 septembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 979

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

330 598 616 RCS Evry.
CARMA.
Forme : Société anonyme.
Capital : 23270000.00 EUR.
Adresse : 4-8, RUE du Marquis de Raies, 91008 Évry Cedex.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Société absorbante : CARMA Société Anonyme au capital de 23.270.000 euros Siège social : 4-8 rue du marquis de Raies 91008 EVRY CEDEX RCS EVRY 330.598.616. Société absorbée : LYBERNET ASSURANCES Société Anonyme au capital de 22.320.000 euros Siège social : 4 rue Fulton 49000 ANGERS RCS ANGERS 420.101.727. Date du projet de fusion : 29 août 2018 Actif apporté : 42.515.304 euros Passif pris en charge : 29.308.495 euros Soit un actif net apporté de : 13.206.809 euros Date d'effet de la fusion : 1er janvier 2018 Rapport d'échange de droits sociaux : la CARMA détenant la totalité des titres composant le capital social de la société LYBERNET ASSURANCES, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. L'opération de fusion par voie d'absorption ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des parts de la société absorbée. Prime de fusion La différence entre l'actif net reçu de la société LYBERNET ASSURANCES, soit 13.206.809 euros et la valeur nette comptable des titres de cette société dans les comptes de la société CARMA, soit 2.000.000 euros, constituera un boni de fusion de 11.206.809 euros. Un exemplaire du projet d'apport partiel d'actifs a été déposé le 18 septembre 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY pour la société CARMA et 17 septembre 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS pour la société LYBERNET ASSURANCES.